# Les dix engagements du SNJ

1 LA LIBERTÉ D'INFORMER

Fervent défenseur de la liberté d'informer. qui est d'abord un droit des citoyens à bénéficier d'une information honnête, pluraliste et de qualité, le SNJ se bat pour la protection des sources et des lanceurs d'alerte, contre le secret des affaires et les procédures-bâillons destinées à entraver le travail des rédactions, contre toutes les formes de censure et d'autocensure.

# 2 LA DÉFENSE DE NOS DROITS

Le SNJ dénonce et combat sans relâche les abus de précarité qui minent les rédactions; défend par tous moyens le respect des dispositions de la convention collective et les droits des journalistes rémunérés à la pige, trop souvent bafoués; lutte contre le recours illégal au statut d'autoentrepreneur et toutes les tentatives de contournement du salariat qui privent les journalistes de

# 3 L'INDÉPENDANCE DES RÉDACTIONS

Le SNJ revendique des droits collectifs pour les rédactions, et un statut juridique de l'équipe rédactionnelle, afin de renforcer l'indépendance des rédactions vis-à-vis des actionnaires et des annonceurs.

4 LA DÉ-CONCENTRATION DES MÉDIAS

Le SNJ réclame une loi contre la concentration des médias aux mains d'intérêts privés, instituant la création de nouveaux seuils qui prennent en compte les audiences liées aux supports numé-

# 5 UNE RÉFORME DES AIDES PUBLIQUES

Le SNJ considère qu'il y a urgence à mettre en œuvre une réelle réforme des aides à la presse, permettant leur conditionnement à des exigences sociales et éthiques, et revendique le droit pour les organisations syndicales de salariés de siéger au sein du comité d'attribution de ces aides.

#### 6 UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION

Outre une refonte et une redéfinition des missions du CSA, le SNJ milite pour une réforme du mode de désignation des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public, qui garantisse leur indépendance, et pour l'avènement d'un vrai service public de l'information, déconnecté des contraintes de la course à l'audience, indépendant des pouvoirs politiques et des intérêts privés.

# UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le SNJ milite pour que la charte des droits et devoirs de 1918, réactualisée en 2011, et son équivalent européen, la Déclaration de Munich (1971), soient reconnus comme les références uniques de la profession en matière de déontologie.

8 UNE AUTO-RÉGULATION DE LA PROFESSION Le SNJ appelle de ses vœux la création d'une instance de déontologie paritaire et même tripar-

tite, associant des représentants des salariés, des employeurs et du public, qui pourrait être saisie, pour avis, par toute personne ou institution s'estimant maltraitée.

# 9 LA DÉFENSE DES DROITS D'AUTEUR

Le SNJ défend le respect des droits d'auteur des journalistes, reconnus dans la presse écrite par la loi du 12 juin 2009 (loi Hadopi), et au niveau européen, revendique un partage équitable entre éditeurs et auteurs, si un droit voisin venait à être

## 10 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le SNJ réclame le libre accès des journalistes aux lieux recevant du public (gares, centres commerciaux, salles de spectacles, enceintes sportives) ainsi qu'aux lieux de privation de liberté et le libre accès des rédactions aux informations publiques et documents administratifs, et à toutes les sources d'information, dès lors que ces informations sont d'intérêt public.

#### Rejoignez la bataille pour les droits des journalistes pigistes!

2516, c'est le nombre d'inscrits, au 1er mars 2018, au groupe Facebook « Infos pigistes SNJ » animé par le Pôle pigistes du SNJ, un groupe de militantes et de militants du syndicat, en pointe sur la défense des droits conventionnels et légaux des journalistes rémunérés à la pige. Un conseil? Une question? Le SNJ répond. Signe des temps, le Pôle pigistes est extrêmement sollicité, comme la permanence juridique du syndicat (tous les mercredis). Il n'est pas rare que le SNJ accompagne en justice des journalistes pigistes dont les droits ne sont pas respectés. Depuis trois ans, le SNJ est en campagne permanente contre le recours illégal au régime des auto-entrepreneurs pour les journalistes, et tous les subterfuges utilisés pour contourner le salariat. Le groupe #stopautoentrepreneuriat signale systématiquement aux administrations compétentes (Direccte, Urssaf, administration fiscale) les entreprises contrevenantes, et les employeurs susceptibles d'être condamnés pour travail dissimulé. Rejoignez-nous!

- → Suivez toute l'actualité de la profession et du SNJ sur Twitter: @SNJ national
- → Votre nouveau patron refuse de vous payer en salaire, envoyez un mail à stopautoentrepreneuriat@snj.fr
- → Une question, un problème, besoin d'un conseil ? Envoyez un mail à snj@snj.fr
- → Retrouvez toutes les grilles de salaires, la convention collective, notre actualité sur le site du SNJ: www.snj.fr
- → Téléchargez le bulletin d'adhésion au SNJ sur notre site: www.snj.fr

#### Nos élus à la Carte: expertise, efficacité et bienveillance

Alors que près d'un tiers des journalistes sont désormais en CDD, pigistes ou chômeurs, les élus SNJ, majoritaires au sein de la CCIJP, ont obtenu il y a quelques années que le niveau de référence des revenus soit ramené à un demi-smic pour conserver la carte. Le SNJ avait aussi obtenu de la loi que des journalistes devenus chômeurs conservent la carte pendant au moins deux ans. Il insiste pour que la Commission tienne compte des difficultés passagères des plus fragiles, que leur situation soit examinée aussi sur plusieurs années, que certains revenus non journalistiques ou étrangers soient « neutralisés », en particulier pour les photojournalistes en difficultés. Reconnus pour leur expertise et leur efficacité, les élus SNJ à la Commission de la carte étudient toujours les dossiers avec la plus grande bienveillance pour les plus précaires, dans un souci permanent d'équité, mais sans concession sur le mélange des genres (entre information et communication), le statut, le salariat, ou les fonctions fantaisistes. Dans l'intérêt de la profession.

#### Le SNJ, c'est 100 ans de luttes et de conquêtes!

Fondé il y a 100 ans, le 10 mars 1918, à quelques mois de l'Armistice, en réaction à la censure, et sur des préoccupations professionnelles et déontologiques, le SNJ a participé à l'ensemble des grandes conquêtes de la profession, en inspirant tous les textes qui régissent et protègent aujourd'hui les journalistes français, de la rédaction de la charte d'éthique professionnelle (1918-1938-2011), à la reconnaissance des droits d'auteurs (Hadopi 2009), en passant par la naissance du statut (loi de 1935), la création de la Commission de la carte. l'instauration de la clause de conscience, mais aussi le vote de la loi Cressard, reconnaissant le statut de salariés aux journalistes pigistes (1974), et la négociation de la convention collective nationale de travail des journalistes, étendue à toute la profession.

#### Pour un syndicalisme sans frontières

Syndicat catégoriel et non pas corporatiste, le SNJ est ancré de longue date dans le mouvement social et international. Membre de l'Union syndicale Solidaires depuis plus de vingt ans, le SNJ est également membre fondateur de la fédération internationale des journalistes (FIJ), qui représente près de 600 000 journalistes à travers le monde. Grâce à la ténacité de ses représentants, qui exercent tous la profession de journaliste — il n'y a pas de militant professionnel au SNJ —, le syndicat est à la pointe de tous les combats: protection des sources et des lanceurs d'alerte, liberté de la presse, indépendance des rédactions, défense des droits d'auteur, des droits des journalistes pigistes, des droits des salariés en général, si nécessaire devant les juridictions adéquates. Le SNJ a mis en œuvre en octobre 2017 la réforme de ses statuts instaurant une obligation de parité femmes/hommes dans ses instances nationales.

#### **Première instance**

#### **Titulaires**







France 3



Europe 1



Le Progrès





Jean-François Paris Journaliste pigiste **Groupe Moniteur** 



\*Candidats sortants

des Journalistes

1918-2018

# Commission de la carte Elections 2018 Second tour

Du 31 mai au 14 juin

# Votez

# **100 ans** d'engagement Pour la défense de nos droits















La Voix du Nord





**Daniel Pszenny** 



France Info





Journaliste pigiste L'Express

Côte d'Azur-Corse

Dominique Pradalié Retraitée (FTV) Titulaire





Stéphane Dépinoy France 2 2<sup>e</sup> suppléant





Célia Loubet \* Le Dauphiné Libéré



**Bleuette Dupin \*** Radio France / France Bleu Pays de Savoie



Marie-Lise Perrin L'Alsace



**Patrick Genthon** Radio France / France Bleu Alsace

#### Aquitaine



Hervé Chassain \* Sud Ouest



Nathalie Bagdassarian \* Radio France / France Bleu Pays basque

#### **Auvergne-Limousin**



**Fabienne Joigneault** Radio France/ France Bleu Limousin



Patrick Degroote \* Retraité La Montagne

Bourgogne-Franche-Comté



Nicola Edge \* L'Yonne Républicaine



François Latour \* France 3

**Bretagne** 

Olivier Scaglia \*

Le Télégramme



Audrey Guiller \* Journaliste pigiste **Ouest-France** 

Centre

Malik Laïdi \* L'Echo Républicain



Laurent Bigot <sup>9</sup> Journaliste enseignant (EPJ Tours)

Champagne-**Picardie** 



Aurore Chabaud \*

**Benoit Henrion\*** 

France 3

L'Est Eclair

Rodolphe Peté Nice-Matin



Pierre-Louis Alessandri \* Radio France Frequenza Mora

#### Cap sur le second tour!

Pour la première fois depuis 2000 (six scrutins), la participation au premier tour de l'élection à la Commission de la carte est en hausse, à 36,25 % (12 344 votants sur 34021 inscrits), alors que seulement quatre organisations syndicales représentatives étaient en lice (contre six en 2015). La profession ne peut évidemment se satisfaire de ce résultat, encore très éloigné du quorum (50 %) : il faudra donc re-voter! Attention, la durée du scrutin ne sera que de 15 jours. Après dépouillement des résultats de ce premier tour, le SNJ au niveau national a obtenu 53,94 % des voix (6 534 bulletins). C'est une forte progression par rapport à 2015 (49 %). Plus que jamais première organisation de la profession, le SNJ appelle tous les journalistes

#### Le dynamisme et l'expérience

Marie-Lise Perrin est journaliste multi-supports (elle y tient) à *L'Alsace* où elle exerce des mandats syndicaux.

Patrick Genthon n'est pas un inconnu dans la région qu'il arpente depuis 25 ans. Grand reporteur à France Bleu Alsace, il a eu plusieurs postes à Radio France ainsi que de nombreux mandats.

#### L'expertise et la transmission

Sabine Lesur est à Vosges-Matin. Elle a commencé à L'Est Républicain. 25 ans au service de la profession comme élue et formatrice.

Thierry Colin, France Bleu Sud Lorraine à Nancy, a travaillé aussi à Metz, à Strasbourg, à RTL et reste très sensibilisé par l'avenir de la presse quotidienne régionale.

# La présence

Le Nord s'affiche en grand avec Marjorie Duponchel, élue au sein d'instances d'abord à Nord-Eclair puis à La Voix du Nord où elle est rédactrice; avec aussi Matthieu Darriet de France Bleu, souvent présent sur France Info et France Inter. Le Nord très bien représenté par le SNJ (voir en Une avec Franck Bazin et ci-dessus en supérieure avec Pascal Rossignol).

#### La ieunesse

Avec Thomas Guilbert et Anne Bouchet, c'est toute la Normandie qui est bien représentée. Moyenne d'âge, 37 ans. PHR pour lui (La Dépêche de Louviers), PQR pour elle (Paris-Normandie). Elle était titulaire, elle devient suppléante. Lui, inversement. Pour un vrai travail de terrain et « défendre les valeurs de la profession ».

#### L'engagement

Olivier Scaglia est à Quimper pour Le Télégramme. Il a été rédacteur dans plusieurs agences du journal. Ses priorités: conditions de travail, éthique et engagement dans le milieu associatif. Audrey Guiller est journaliste pigiste à Ouest-France à Rennes. Élue au CE notamment, elle est très impliquée auprès des pigistes de la région.



#### La détermination

C'est l'atout maître de **Patrick Merle**, journaliste à La Provence, installé dans la région depuis 28 ans, délégué syndical dans son journal et au niveau national pour le SNJ; et de sa consœur, Frédérique Poret, de France 3 qui travaille à Avignon.

#### La CCIJP, paritaire et nécessaire La Commission de la carte d'identité des

journalistes professionnels (CCIJP) est une instance paritaire chargée d'attribuer et de renouveler la carte professionnelle. ➤ La commission de première instance

- statue sur les demandes. Elle est composée de huit journalistes (élus) et huit employeurs, et autant de suppléants (voir en Une).
- ➤ Les correspondants régionaux (hors Ile-de-France) donnent leur avis sur les premières demandes issues de dix-neuf régions.
- ➤ La commission supérieure est une instance d'appel: elle examine les recours des demandeurs en cas de refus de carte. Elle est présidée par des magistrats; y siègent aussi un représentant des journalistes et des employeurs.

Un tiers des 35000 journalistes ont répondu en 2016 à une enquête sur la Commission de la carte (institut Kheolia). 95 % estiment que c'est « une instance importante pour notre métier ». 85 % sont « intéressés par les élections » s'y déroulant.

#### Languedoc-Roussillon



à se mobiliser pour faire reculer

l'abstention, et amplifier ce vote.

Emilien Jubineau \* Journaliste honoraire France 3



Michèle Bernaben Midi Libre

#### Lorraine



Sabine Lesur Vosges-Matin



Radio France / France Bleu Sud Lorraine

# Midi-Pyrénées



Jean-Louis Galamel \* La Dépêche du Midi



Nathalie Fournis \* France 3

## Nord-Pas-de-Calais



Marjorie Duponchel<sup>\*</sup> La Voix du Nord



**Matthieu Darriet** Radio France / France Bleu Nord

#### Normandie



Thomas Guilbert \* La Dépêche de Louviers



Anne Bouchet \* Paris-Normandie

#### Pays de la Loire



**Tifenn Thebaud** Le Courrier de l'Ouest



Florence Pagneux **Bayard Nantes** 

### Poitou-Charentes



Philippe Bregowy \* Journaliste pigiste



Isabelle Plantegenest \* Le Courrier de l'Ouest

#### Provence



Patrick Merle La Provence



Frédérique Poret France 3

#### Rhône



Christine Morandi \* Le Progrès



Myriam Figureau \* France 3

#### Outremer (DOM-TOM)



Flavien Rosso \* Le Ouotidien de La Réunion



Olivier Lancien Guadeloupe Première FTV